

Action collective GeneSICs 2

**Diagnostic assuré par
Denis LECRUX Consult**





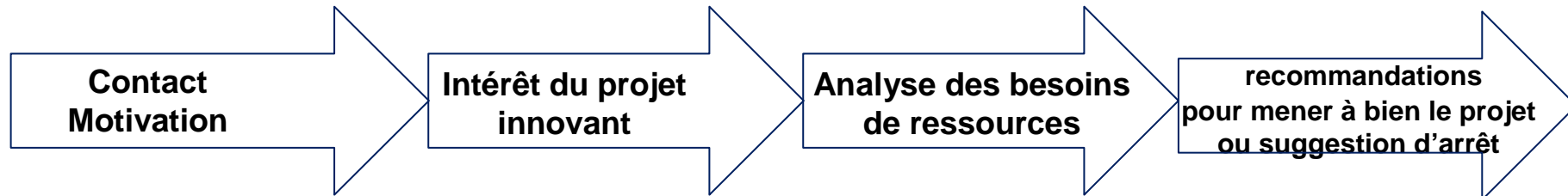
Ce qu'est le programme GeneSICs 2

L'action collective GeneSICs2 fait suite à l'action GeneSICs, elle a pour objet de permettre aux PME franciliennes de bénéficier d'un accompagnement pour leurs projets Mécatroniques et de Systèmes Embarqués.

Cette action, financée par le programme CAP'TRONIC, la DRIRE et l'Union Européenne d'une part et le Cabinet L.Brandon et le CETIM d'autre part, est née du partenariat entre JESSICA France, le Centre Francilien de l'Innovation, l'ISTY (école d'ingénieur de l'Université de Versailles St Quentin représentée par Denis LECRUX Consult), Ile de France Technologie, le CETIM et le cabinet L. Brandon.

D'une durée de **trois ans**, elle vise à accompagner les projets collaboratifs des PME franciliennes dans les domaines de la mécatronique et des systèmes embarqués

Phase 1



Phase 2

Accompagnement pour contribuer à la menée à bien les approfondissements et / ou améliorations à apporter, et diagnostiqués lors de la phase 1.

Cet accompagnement se déroule dans le temps et se cale sur le déploiement du projet. Il apporte conseils aux moments clés du projet. L'accompagnement constitue un avantage important qu'apporte GeneSICs 2.

Il s'agit, en amont de l'établissement d'un partenariat, d'établir un diagnostic sur la capacité de l'entreprise à mettre en œuvre son projet innovant. Cette prestation se déroule en deux phases :

Phase 1

Il s'agit d'un entretien avec le manager de l'entreprise assisté ou non par ses collaborateurs impliqués dans le projet.

Des questions, traduisant une grande expérience de l'entreprise, structurent cet entretien qui met en lumière le projet, la nature de l'innovation (pour le client, l'entreprise ou les deux combinés), ses objectifs, ses atouts, ses faiblesses éventuelles et la nécessité ressentie d'approfondir et d'accompagner le projet dans une seconde phase.



Durant cet entretien, des conseils, recommandations de partenariat, de mises en relations seront formulés au regard du projet innovant lui même mais aussi de l'impact que celui-ci va avoir sur le fonctionnement de l'entreprise, **fonction par fonction, (technique, production, qualité, achats, ventes et marketing, finances et management...)**.

En identifiant celles qui sont très sollicitées ou trop sollicitées, au-delà même de leur compétence, il sera alors possible pour l'entreprise, après avoir procédé aux ajustements recommandés, de mener à bien le projet et d'en tirer tous les avantages attendus



Phase 2 / Accompagnement

Après le diagnostic de la phase 1, les entreprises peuvent souhaiter être accompagnées pour mener à bien les approfondissements et / ou améliorations à apporter, diagnostiqués lors de la phase 1.

Cet accompagnement se déroule dans le temps et se cale sur le déploiement du projet. Il apporte conseils aux moments clés du projet. L'accompagnement constitue un avantage important qu'apporte GeneSICs 2.

Deux cas sont principalement traités : L'entreprise possède en interne les compétences technologiques tout en réalisant le besoin d'ajustement de son organisation pour mener à bien son projet ou bien il lui est nécessaire de faire appel à des compétences extérieures, qui peuvent prendre la forme de partenariats.

Dans les deux cas, un projet significatif est motivé par les profits de toutes natures qu'une entreprise peut en attendre. Mais tout projet porte en lui des problèmes émergents, rarement présumés au moment de sa conception et qui peuvent l'affecter fortement.





Mise en œuvre de l'accompagnement Denis LECRUX Consult dans le Cadre de GeneSICs2 :

Selon la phase 2 si nécessaire, un accompagnement dont le coût de 4000€ HT est pris en charge à 75% par GeneSICs.

En dernier lieu des aides classiques peuvent être mise en œuvre dans le cadre de GeneSICs2 comme la PTR (Prestation Technologique Réseau) et les expertises et accompagnement du programme CAP'TRONIC.